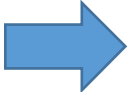


# Les différentes étapes du CONTRAT TERRITORIAL et notre ETAT D'AVANCEMENT

Les étapes de l'élaboration d'un tel projet sont les suivantes :

- - Réalisation du diagnostic préalable et propositions de travaux et d'actions globalisées: Prestations externalisées auprès de Bureaux d'Etudes sur 2010/2011/2012. Constitution d'un comité technique et d'un comité de pilotage, collecte des données existantes, identification des enjeux prioritaires, définition des domaines à diagnostiquer.
- - Validation du dossier de pré-sélection par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : le dossier de présélection du projet de contrat territorial CEIL AULMANCE a été validé par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en sa séance du 15 Mars 2018.
- - Embauche d'une chargée de mission RIVIERES: en Janvier 2019.
- - Désignation, par les EPCI concernés, d'un coordonnateur chargé de l'élaboration du contrat à savoir COMMENTRY/MONTMARAULT/NERIS Communauté : Convention tripartite en cours de signature avec deux autres communautés de communes impliquées en termes de bassin versant: VAL DE CHER et PAYS DE TRONCAIS.
- - Réactualisation des données et identification des enjeux et priorisation des domaines à diagnostiquer : rencontre des acteurs concernés, définition du programme opérationnel de travaux et d'actions : identification des maîtres d'ouvrage potentiels, priorisation des actions à mener en fonction des moyens financiers et humains de chaque maître d'ouvrage, définition des plans de financements et des subventions, programmation des travaux.
-  • - Autorisation environnementale et Déclaration d'Intérêt Général du programme de travaux : rédaction des dossiers administratifs, procédures administratives et enquête publique.
- - Finalisation du Contrat Territorial : rédaction, validation du projet par les maîtres d'ouvrage et les financeurs potentiels, signature.
- - Travaux.